

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

Préfecture

Cabinet du Préfet délégué pour la défense et la sécurité

Lyon, le 17 novembre 2011

Affaire suivie par: Gilles ROUVEURE

Tél.: 04.72.61.62.00 Fax: 04.72.61.66.00 Courriel:

REF. : GR/DB/N° 1111104N

Le Préfet de la zone de Défense et de Sécurité Sud-Est

de

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration Cabinet

Copie pour information : Monsieur le Préfet Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

OBJET: Manifestation régionale du 17 novembre 2011 à Lyon des personnels des SDIS de la région Rhône-Alpes.

P. J.: 1.

Ce jour de 9 h 00 à 14 h 00, s'est déroulée sur Lyon une manifestation réunissant les personnels des SDIS de la région Rhône-Alpes.

Cette manifestation faisait suite au précédent mouvement du 3 novembre 2011. Elle a réuni 400 participants en provenance notamment du SDIS du Rhône, de l'Isère et de l'Ain et s'est déroulée sans incident majeur.

A 13 h 30, une délégation de 4 personnes a été reçue en préfecture. Elle était composée de M. Sébastien BOUVIER de la CFDT du SDIS de l'Ain, de M. Sammy DIARRA de la CGT du SDIS du Rhône, de M. Guy FROMENT du syndicat Sud du SDIS du Rhône et de Mme Sandra FUINEL de la fédération autonome du SDIS de l'Isère.

Lors de cet entretien qui s'est déroulé dans le calme, au cours des échanges, la délégation a pu faire part de ses revendications :

Préfecture de la zone de défence et de sécurité sud-est 106 que Pierre Corneille - 69419 I von cedex 03 - tél · 04 72 61 60 60

- reconnaissance du droit d'opposition au protocole qui a été signé le 23 novembre 2011 avec des organisations syndicales jugées minoritaires par la délégation ;

- annulation du protocole. En effet, ce dernier organise le recrutement sans concours et entraîne des irrégularités, des pertes de salaire, des ralentissements de carrières, des pertes de NBI notamment pour les sergents ayant 15 ans d'ancienneté, la non prise en compte de la pénibilité pour les fins de carrière ;

- la mise en place d'une nouvelle table ronde nationale avec l'ensemble de la parité syndicale ;

- une motion nationale a été déposée par la délégation dont la copie est jointe au présent.

Jean-François CARENCO